



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 3 AVRIL 2019 A 20H30

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, FOUCAULT Isabelle, JOURDET Alexandra, SALINIER Marie-José,
TAILLARD Isabelle,
Messieurs MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel

Etaient absents non excusés :

Madame LAURENT Rachel
Monsieur LALLEMANT Patrice,
Monsieur FENAUX Éric,

Secrétaire de séance : Madame CAVALLIN Adeline

Président de séance : Monsieur MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 20 MARS 2019

Le CR est approuvé à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget 2018 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et un bilan comptable.

Budget commune	report 2017 sur BP 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018	résultat 2018	à affecter au budget primitif 2019
Fonctionnement	623 564,43€	336 719.44 €	362 071.59€	25 352.15€	643 147,67€
Investissement	-2 636,67€	144 786.77 €€	120 986.44 €	23 833.00€	-26 437,00€

Budget lotissement	report 2017 sur BP 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018	résultat 2018	à affecter au budget primitif 2019
Fonctionnement	195 036,44 €	1 318 178.49 €	1 120 956.91 €	-197 221,58€	-2 185.14€
Investissement	-668 144,95 €	1 168 470.93 €	1 308 645.82 €	140 174.89€	-527 970.06€

Le Compte de Gestion est en stricte concordance avec le Compte Administratif.
Conformément à la loi M. le Maire se retire de la salle au moment du vote du Compte administratif.

Le conseil approuve à **7 voix pour** le compte administratif 2018, **8 voix pour** le compte de gestion et l'affectation des résultats 2018

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2019.

Il les vote comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.20 %
- Taxe Foncière Bâti : 24,00 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24,85 %

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Budget commune 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
Fonctionnement	972 057.77 €	972 057.77 €
Investissement	720 081.25 €	720 081.25€

Budget lotissement 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
Fonctionnement	1 195 759.10 €	1 186 678.96 €
Investissement	1 664 116.02 €	1 066 103.96 €

Le conseil approuve à **l'unanimité** les budgets primitifs.

CONVENTION LEO LAGRANGE

La convention annuelle entre la Fédération LEO LAGRANGE et la commune fixe les objectifs d'animation et de gestion du 01 janvier au 31 décembre 2019 de l'accueil périscolaire :

- Du centre de loisirs : période des vacances scolaires,
- De l'accueil périscolaire : matin de 7h30 à 8h30, midi de 11h30 à 13h30 et soir de 16h30 à 18h30.

Le coût prévisionnel pour 2019 est de 63500 €.

Le conseil à **l'unanimité** autorise M. le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange.

CLECT : TRANSFERT DE CHARGES (COMPETENCE SDIS)

Le Maire expose le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) présenté à PMA le 28 février dernier concernant le coût net des charges transférées résultant du maintien et de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « service de secours et de lutte contre l'incendie (versement d'un contingentement au SDIS et participations aux casernes) ». Pour info la part de la commune au SDIS 2019 = 11368 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** accepte ce rapport et autorise le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision au président de PMA.

ONF : ETAT D'ASSIETTE 2019, TRAVAUX

✓ Etat d'assiette 2019

Parcelle 21 = 270 m3 dominante chêne sur pied

Parcelle 10 = 500 stères chauffage

Parcelle 17 = régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à **5 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS** l'état d'assiette 2019

✓ Programme de travaux:

- Poursuite du peignage de la ronce 4, 5, 6, 7 : coût = **2048 €**
- Cloisonnements parcelle 22 : coût = **441 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à **l'unanimité** le programme de travaux

SUBVENTIONS

- ✓ **Collège de Bart** : demande de participation pour les sorties culturelles à l'étranger (3 élèves concernés) = 50 €/ enfant
VOTE : Pour à l'unanimité
- ✓ **Club des « Pientevellais »** Proposition de la somme de 200 €
VOTE : Pour à l'unanimité
- ✓ **ACCA** : Proposition de la somme de 199 €
VOTE à 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Inscription à l'école : **Vendredi 3 mai de 16h00 à 18h00 et Mardi 7 mai de 16h00 à 18h30 à l'école.**
Auparavant, chaque famille doit se rendre en mairie munie du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 48.

Fait à Présentevillers, le 8 AVRIL 2019
Le secrétaire de Séance,
Madame Adeline CAVALLIN